

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20 mars 2026

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 20 mars 2026

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 3 avril 2026

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Budget Primitif 2026 - Budget principal**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-22 L. 1612-26, L. 1612-27, L. 1612-28 et L. 1612-35,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur

Vu la délibération du Conseil général n°2003/155 en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7764.1 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7835.1 relative à la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 février 2026 n° 2026-CD-1-8781.1 prenant acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal établi et présenté par le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2026-CD-1-8835.1 du 3 avril 2026 approuvant le compte de gestion 2025 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2026-CD-1-8841.1 du 3 avril 2026 adoptant le compte administratif 2025 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2026-CD-1-8834.1 du 3 avril 2026 portant affectation des résultats de l'exercice 2025,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu les annexes à la présente délibération,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal du Conseil départemental des Yvelines pour l'exercice 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le budget primitif 2026 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 1 522 242 238,49 € en fonctionnement et à 697 811 598,33 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Fixe le volume d'emprunt à 201 842 612,77 €.

Autorise le Président du Conseil départemental à procéder, au titre de l'année 2026, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 3 avril 2026**Budget Primitif 2026 - Budget principal**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (41) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé : Olivier De la Faire.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Lorrain Merckaert, Sonia Brau à Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon à Nicole Bristol, Gwendoline Desforges à Suzanne Jaunet, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Pierre Fond.

Date de mise en ligne : 7 avril 2026

Transmission préfecture le : 7 avril 2026

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20260403-lmc1163718-BF-1-1

Du : 7 avril 2026

Délibération exécutoire le : 7 avril 2026

BUDGET PRIMITIF DU DEPARTEMENT DES YVELINES

EXERCICE 2026

Présenté par le Président du Conseil départemental

Date de Convocation: 20/03/2026

A Versailles,

Délibéré par le Conseil départemental, réuni en séance publique à VERSAILLES

, le 3 AVRIL 2026

Le Président du Conseil départemental,

Pierre BEDIER

Les membres du Conseil départemental :

M. AOURIR	C. ARENOU	M-H. AUBERT	G. BAX DE KEATING	P. BEDIER
		Pr. D. LEBELIN 		
P. BENASSAYA	L. BOULARAN	S. BRAU	N. BRISTOL	L. BROSE
Pr. L. DERCKAERT 		Pr. C. CHAGNAUD-FORAIN 		
C. CHAGNAUD-FORAIN	J. CHAMBON	B. COQUARD	I. COUTANT	S. D'ESTEVE
	Pr. N. BRISTOL 			
N. DAINVILLE	O. DE LA FAIRE	R. DELEPIERRE	C. DEMONT	G. DESFORGES
M.	ABSENT EXCLUSE			Pr. S. JAUNET 

F. DEVEZE	C. DUMOULIN	P. FOND	G. GARESTIER	M. HERZ
S. JAUNET	J. JEAN	J. KOLLMANNBERGER	O. LEBRUN	L. MERCKAERT
G. MULLER	R. NIVOIT	K. OLIVE	C. PEMBA-MARINE	N. PEREIRA
A. PERICARD	A. ROSETTI	P. STEFANINI	S. THEYRE	M. TOURELLE
P. WINOCOUR-LEFEVRE	C. ZAMMIT-POPESCU			

Nombre de conseillers en exercice : 42
 Nombre de conseillers présents : 41 (dont 7 Présents)
 Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : 41
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Certifié exécutoire par le Président du Conseil départemental, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/10/2026 de la publication le 07/10/2026.

A Versailles, le 30/09/2026.

Le Président du Conseil départemental,


 Pierre BEDIER